



**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 12 MARS 2012**



**Président** : M.Bouchez Michel, Maire

**Présents** : BOUCHEZ M.Maire- HOCHART D.BERTIN A.CHAVAUDRA E.SZAT S.HENOT  
D.FLAMANT A.PAW R.THIRION J.P Adjoint – BIELKIN L.SYS M.BEKAERT  
P.VANEECKE M.A HERMEL J.L.DEGAND D.ABRAHAM J.C.MOLENDA E.HERMAND  
J.PRZYBOROWSKI B.BAILLEZ A.Conseiller Municipaux

**Absents excusés ayant donné procuration** : BOUKHATEB N.WARNEZ M.JAROSZ  
S.Conseillers Municipaux

**Absente excusée** : BUYCK I.Conseillère Municipale

**Absents** : BELHAJ M.MONTEVILLE G.M.FAVIER E.DARCHEVILLE F.  
VANTOURNHOUDT A.Conseillers Municipaux

**Secrétaire** : BEKAERT P.Conseiller Municipal

Le procès verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

**1/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- avenant N°1 au marché de travaux de transformation du terrain A7 stabilisé en gazon synthétique au stade Léo Lagrange rue Pasteur,
- Acte d'occupation temporaire d'un immeuble sis 11 rue J.Jaurès,
- Acte d'occupation temporaire du garage sis 10 rue F.Evrard,
- Marché de conception : réalisation et pose d'une oeuvre d'art en mosaïque traditionnelle,
- Convention de location d'exposition,
- Mission d'assistance à la passation du contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux avec diagnostic préalable,
- Convention de partenariat avec le CNFPT concernant la mise à disposition ponctuelle d'une salle municipale,
- Contrat de cession d'un spectacle avec l'association « Les Chaussettes en pâte à modeler »,
- Remboursement d'un sinistre,
- Contrat de maintenance des installations d'éclairage public et signalisation tricolore – avenant N°1 de transfert,
- Remboursement d'un sinistre,
- Convention de location d'exposition,
- Contrat de maintenance d'assistance téléphonique et télémaintenance « progiciel digitech »,



## **2/ DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – ANNEE 2012**

Monsieur le Maire a rappelé à l'assemblée le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 20 janvier 2012. Cependant, compte tenu de la communication tardive d'une partie des recettes les plus importantes de la commune, la séance d'adoption du Conseil Municipal qui devait se dérouler le 19 mars a dû être décalée au 30 mars 2012. Il y avait donc lieu conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales de débattre à nouveau des grandes orientations financières de la Commune.

Monsieur le Maire a rappelé les orientations budgétaires adoptées depuis 2001 à savoir : non augmentation des impôts communaux, contrôle rigoureux des dépenses de fonctionnement et poursuite de la politique d'investissement, et donné connaissance des engagements pluriannuels envisagés.

Malgré le désengagement de l'Etat et les incertitudes qui en découlent sur les ressources de la commune, la volonté de la majorité municipale est de poursuivre dans cette voie en privilégiant les actions en faveur de l'école et la formation, l'urbanisme et l'environnement, l'emploi et la solidarité, la vie associative, la valorisation du patrimoine communal.

## **3/ LOTISSEMENT RUE DE LA SUCRERIE : REMISE DES OUVRAGES**

Le Conseil Municipal a pris acte du procès-verbal de remise des ouvrages de l'emprise du lotissement et de tous les ouvrages compris dans cette emprise, ce qui transfère à la Commune l'entretien desdits ouvrages.

Les terrains d'assiette de l'ouvrage feront l'objet d'un transfert de propriété par acte authentique.

## **4/ DENOMINATION DU LOTISSEMENT RUES RAOULT BRIQUET ET DAUTRICOURT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de dénommer le lotissement des rues Raoult Briquet et Dautricourt « le Champ des Agaches » en référence au passé agricole de la Commune, à sa biodiversité actuelle et à la rue des Agaches, qui existait auparavant dans ce secteur



## **5/ TRAVAUX DE VRD CITE HENRI LECLERCQ : SIGNATURES DES MARCHES**

Suite à la consultation réalisée pour les travaux de rénovation de VRD de la Cité Henri Leclercq, le Conseil Municipal, ayant délibéré sur la liste des entreprises retenues, autorise à l'unanimité le Maire à signer les marchés à intervenir avec les entreprises suivantes :

- LOT N°1 : VOIRIE-ASSAINISSEMENT  
Entreprise TPA de Leforest pour un montant de 179 607.92 € HT
- LOT N°2 : RESEAUX DIVERS ECLAIRAGE PUBLIC  
Entreprise CITEOS SANTERNE pour un montant de 130 622.13 € HT

## **6/LOCATION D'UN IMMEUBLE APPARTENANT A LA COMMUNE**

L'immeuble situé 23 rue J.Jaurès a fait l'objet d'une demande de location. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'autoriser la location dudit immeuble, à compter du 1er avril 2012, moyennant un loyer mensuel d'un montant de 511 €.

## **7/ AVIS SUR LA VENTE DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS PAR HABITAT 62/59 PICARDIE**

Monsieur le Maire a informé que :

- selon les modalités prévues à l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, HABITAT 62/59 PICARDIE, souhaite procéder à la cession de 9 logements, situés rues D.Casanova et H.Leclercq à Fouquières-Lez-Lens.
- Selon cet article, la Commune doit être consultée d'une part en tant que commune d'implantation des logements et d'autre part en tant que collectivité ayant accordé sa garantie aux emprunts contractés par l'organisme H.L.M.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide à l'unanimité, de donner un avis favorable à la réalisation des ventes, dans le respect de la réglementation, et en précisant que les ventes ne devront en aucune manière entraîner une obligation de déménager pour les locataires actuels ne souhaitant pas acheter le logement qu'ils occupent.

## **8/DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION 26-28 RUE PASTEUR**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après avoir délibéré, décide de solliciter une subvention d'un montant de 2500 euros dans le cadre des subventions exceptionnelles attribuées aux Parlementaires par la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale pour les travaux de rénovation de l'immeuble 26-28 rue Pasteur.



## **9/ ANIMATIONS INTER-CLASSES ANNEE 2012 : MODIFICATION DES TARIFS**

Conformément à l'article 3 de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations familiales, le Conseil Municipal après avoir délibéré décide de fixer à compter du 1er avril 2012, les tarifs modulés comme suit :

<b>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>		<b>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>	
- 1er enfant	24.10 €	- 1er enfant	24.00€
- 2ème enfant	21.40 €	- 2ème enfant	21.30 €
- à partir du 3ème enfant	19.10 €	- à partir du 3ème enfant	19.00 €

## **10/CENTRE DE LOISIRS PETITES VACANCES SCOLAIRES AVRIL 2012 : MODIFICATION DES TARIFS**

Le Conseil Municipal lors de la séance du 21 janvier 2012 a décidé l'ouverture d'un centre de loisirs pour les jeunes enfants de 3 à 17 ans pendant la période du 23 avril au 4 mai 2012 avec restauration le midi. Conformément à l'article 3 de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, le Conseil Municipal, après avoir délibéré adopte les tarifs modulés comme suit :

### **TARIFS POUR LES ENFANTS DOMICILIES A FOUQUIERES-LEZ-LENS**

Un droit d'inscription de 5 € (cinq euros) par enfant sera demandé à l'ouverture des centres  
Pour les enfants domiciliés à Fouquières-Lez-Lens, la participation journalière est fixée comme suit :

<b>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>		<b>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>	
- 1er enfant	6.50 €	- 1er enfant	6.40 €
- 2ème enfant	6.30 €	- 2ème enfant	6.20 €
- à partir du 3ème enfant	6.10 €	- à partir du 3ème enfant	6.00 €



### **TARIFS POUR LES ENFANTS DOMICILIES DANS UNE AUTRE COMMUNE**

Un droit d'inscription de 10 € (dix euros) par enfant sera demandé à l'ouverture du centre.

**La participation journalière par enfant est fixée comme suit :**

<b>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>		<b>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>	
- 1er enfant	13.00 €	- 1er enfant	12.80 €
- 2ème enfant	12.60 €	- 2ème enfant	12.40 €
- à partir du 3ème enfant	12.20 €	- à partir du 3ème enfant	12.00 €

### **11/OUVERTURE D'UN CENTRE DE LOISIRS JUILLET ET AOUT 2012**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide d'ouvrir deux centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'été, soit un centre du 9 juillet au 27 juillet 2012, et un autre centre du 30 juillet au 24 août 2012 et fixe les tarifs modulés conformément à l'article 3 de la convention d'objectifs et de financement signée avec la Caisse d'Allocations Familiales.

### **TARIFS POUR LES ENFANTS DOMICILIES A FOUQUIERES :**

Un droit d'inscription de 10 € ( dix euros) par enfant sera demandé à l'ouverture des centres  
Pour les enfants domiciliés à Fouquières-Lez-Lens, la participation journalière est fixée comme suit

<b>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>		<b>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>	
- 1er enfant	6.50 €	- 1er enfant	6.40 €
- 2ème enfant	6.30 €	- 2ème enfant	6.20 €
- à partir du 3ème enfant	6.10 €	- à partir du 3ème enfant	6.00 €

### **TARIFS POUR LES ENFANTS DOMICILIES DANS UNE AUTRE COMMUNE,**

Un droit d'inscription de 20€ sera demandé à l'ouverture des centres. La participation journalière par enfant est fixée comme suit:

<b>Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>		<b>Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF</b>	
- 1er enfant	13.00 €	- 1er enfant	12.80 €
- 2ème enfant	12.60 €	- 2ème enfant	12.40 €



- à partir du 3ème enfant      12.20 €                      - à partir du 3ème enfant      12.00 €

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé est fixé à 1.60 €. Ont été également adoptés les projets éducatifs et pédagogiques.

### **12/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAF**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la mise en place d'un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune en faveur du développement de la pratique suivie d'activité de loisirs en dehors du temps scolaire dans le cadre du dispositif tickets loisirs jeunes.

### **13/ PERSONNEL COMMUNAL : COTISATION ADDITIONNELLE AU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS**

Le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion du Pas-de-Calais a fixé le taux de cotisation additionnelle à 0,50 % à compter du 1er janvier 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité le paiement au centre de gestion de la cotisation additionnelle fixée à 0,50 % à compter du 1er janvier 2012.